Ouestions orales

Mme le Président: A l'ordre! Le ministre pourrait-il répondre plus brièvement à cette question et s'abstenir de faire de longues citations.

M. Chrétien: Madame le Président, j'ai très peu l'habitude d'abuser, il ne reste que quelques lignes:

Si c'est relié au référendum, moi, je dirais: Tant mieux! et je suppose que vous allez dire: Tant pis! Mais c'est relié à un climat qui est celui . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député de Vancouver-Kingsway.

(1440)

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'APPROBATION DES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, «ce ministre charmant, ce député charmant» comme l'ont appelé certains journalistes de Vancouver.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Il aura besoin de tout son charme. Hier, l'Office national de l'énergie approuvait l'exportation de gaz naturel pour le financement de la préconstruction des tronçons méridionaux du gazoduc de la route de l'Alaska, tournant ainsi en mascarade sa propre enquête sur la préconstruction.

Ma question est la suivante: considérant que l'Office national de l'énergie a manifestement préjugé la question, le ministre peut-il nous assurer qu'il s'en tiendra à la position qu'il a adoptée le 6 décembre dernier quand il déclarait à la Chambre que de pareilles exportations constituaient «la pire trahison que nous ayons connue»?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais renvoyer le député au communiqué que j'ai distribué hier après la déclaration de l'Office national de l'énergie. Il y est dit que ce rapport de l'Office n'implique pas que le gouvernement soit décidé à autoriser de nouvelles exportations de gaz. Cette question sera décidée par le cabinet . . .

M. Hnatyshyn: Quand?

M. Lalonde: ... en temps opportun, quand nous aurons étudié plus à fond l'ensemble de la question, et j'ajouterai que le facteur clé qui influera sur la décision finale sera la situation des tronçons alaskiens du gazoduc. Tout cela figure dans le communiqué publié hier, et nous restons sur cette position.

M. Waddell: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre a également dit à la presse hier que le Canada prenait toutes les mesures possibles pour préparer la préconstruction. Le sénateur Olson, de qui cette question relève également, a autorisé les achats de matériel pour ces travaux. Le 21 avril, il a déclaré à Calgary que l'autorisation législative, c'est-à-dire le projet de loi serait vraisemblablement présenté à la Chambre dans les trois à cinq prochaines semai-

nes, et il a dit hier au Sénat qu'il était disposé à donner son accord à la préconstruction d'une partie de l'ouvrage au cours de l'été qui vient.

Ma question supplémentaire est la suivante: en premier lieu, qui a raison? Est-ce que le ministre a pris une décision, oui ou non? Est-ce le sénateur Olson qui a raison, ou est-ce le ministre? Enfin, les déclarations du sénateur Olson veulent-elles dire que le gouvernement du Canada a reçu des assurances du gouvernement américain que le gazoduc de l'Alaska peut être construit dans sa totalité?

M. Lalonde: Madame le Président, je crains que le député essaie de voir de la confusion là où il n'y en a pas. Lorsqu'il a cité cet extrait de mon communiqué, il aurait pu poursuivre sa lecture et ajouter ceci:

...le gouvernement du Canada prenait toutes les mesures possibles pour entreprendre la construction préalable des tronçons sud, et qu'il appartenait maintenant aux États-Unis de faire de même en donnant l'assurance que les tronçons nord du pipe-line de même que le projet dans son ensemble seraient réalisés rapidement et dans les délais prévus.

Voilà la position du gouvernement et du cabinet.

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI UN PROJET D'AMENDEMENT SERA PRÉSENTÉ AUX PROVINCES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera au très honorable premier ministre. Étant donné qu'il est comme tant d'autres Canadiens, il a sûrement pris connaissance de l'attitude de plusieurs de ses homologues provinciaux à l'égard du statu quo ou de la souveraineté, car le rejet de ces deux options se manifeste de façon identique. Dans le contexte de son nouveau fédéralisme, est-ce que le très honorable premier ministre serait en mesure de dire, en vue de faire un peu de lumière à ce sujet pour des milliers de Canadiens, si cette attitude va jusqu'à l'intention de proposer aux provinces un projet d'une nouvelle constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si cela pouvait amener le député de Joliette à se joindre aux forces du non, ce serait fort tentant de dire oui.

M. La Salle: Madame le Président, vous comprendrez que c'est nettement insuffisant pour convaincre ceux qui sont tentés de voter oui actuellement, lorsqu'on entend le très honorable premier ministre refuser de faire un peu de lumière sur cette question. Il est clair que les premiers ministres—et ce sont des gens qui ont des responsabilités-manifestent le désir d'avoir une convocation à court terme après le référendum, quelle que soit la réponse. Il est clair que le gouvernement fédéral devra également discuter avec le gouvernement du Québec. Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire s'il a l'intention de proposer un projet de nouvelle constitution, ce qui est intéressant en tout cas pour ceux qui auraient envie de voter non? Mais il ne faudrait pas que le très honorable premier ministre s'étonne si on trouve insuffisant son nouveau fédéralisme et si on ne peut pas faire confiance à ce nouveau fédéralisme, quand on a vécu l'expérience des douze dernières années.